

DOSSIER DE PRESSE – 7 mai 2010

SAUVEGARDE D'UN FORT SUR L'ILE DE PORQUEROLLES - Var



**PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION DU PATRIMOINE  
ET LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL**

**POUR LA RESTAURATION DU FORT DU GRAND LANGOUSTIER**

Avec le soutien de **FONDATION  
TOTAL**

DOSSIER DE PRESSE – 7 mai 2010

**PRESENTATION DE LA MANIFESTATION**

Dans le cadre de son accord de partenariat avec la Fondation du Patrimoine, la Fondation Total a contribué au programme de sauvegarde et de mise en valeur du Fort du Grand Langoustier sur l'île de Porquerolles (Var). Son soutien, qui s'est élevé à 100 000 euros (soit 74% du montant global des travaux), a concerné la restauration des murs de contrescarpe du fort.

La réception officielle des travaux aura lieu le vendredi 7 mai 2010 à 12h00, au Fort du Grand Langoustier, en présence des représentants de la Fondation du Patrimoine, de la Fondation Total et du Conservatoire du Littoral.

Intervenants :

- Yves Colcombet, Directeur du Conservatoire du littoral
- Frédéric Néraud, Directeur général de la Fondation du Patrimoine
- Catherine Ferrant, Déléguée Générale de la Fondation Total
- Yann Taingy, Vice-amiral d'escadre, Préfet maritime de la Méditerranée

DOSSIER DE PRESSE – 7 mai 2010

SOMMAIRE

Historique et présentation du Fort du Grand Langoustier	p 4 - 5
Nature du projet de valorisation	p 6
Nature des travaux et plan de financement	p 7
Le partenariat entre la Fondation Total et la Fondation du Patrimoine 2006-2011	p 8
La Fondation Total	p 9 - 10
La Fondation du Patrimoine, sa structure, sa mission et ses moyens d'action	p 11 - 12
La Fondation du Patrimoine en région PACA	p 13

Contacts Presse

**Fondation du Patrimoine**  
Katherine El Okbi  
06 87 53 57 40  
[katherine.el-okbi@fondation-patrimoine.com](mailto:katherine.el-okbi@fondation-patrimoine.com)

**Fondation Total**  
Elisabeth de Réals  
01 47 44 51 55  
[elisabeth.de-reals@total.com](mailto:elisabeth.de-reals@total.com)

## HISTORIQUE ET PRESENTATION DU FORT DU GRAND LANGOUSTIER

### Un emplacement stratégique

Le Fort du Grand Langoustier et les 16 hectares de la presqu'île qui l'entourent appartiennent au Conservatoire du littoral, suite à une affectation de l'Etat en 2006. Le site est actuellement géré par le Parc National de Port Cros.



Dès le XV<sup>ème</sup> siècle, lors du rattachement de la Provence au Royaume de France, les îles d'Hyères constituent l'avant-poste des frontières françaises sur la Méditerranée.

En 1636, le Cardinal de Richelieu ordonne la construction du fort pour renforcer la défense contre les invasions Espagnoles. Achievé en 1642, le fort, situé à l'extrémité ouest de l'île, à 5 km environ du port, **permet ainsi de commander l'entrée de la petite passe donnant accès à la rade de Toulon et occupe une position défensive essentielle.**

Sous Napoléon I<sup>er</sup>, le site est occupé par les Anglais puis incendié. Le fort a perdu sa vocation militaire le 15 août 1944, lors du débarquement des troupes alliées en Provence.

### Un intérêt architectural significatif



Ce bâtiment, à tour carré avec des chemins de ronde, était adapté à l'usage du canon et au combat rapproché. Il est composé de deux niveaux voûtés surmontés d'une plate-forme. Un chemin de ronde, couvert par un parapet crénelé, ceinture le bâtiment à hauteur du premier étage. Le site se caractérise également par un fossé taillé qui entoure l'ouvrage.

### **Une construction fragilisée en restauration depuis dix ans**

Surplombant la mer et la plage, l'édifice, construit en pierres schisteuses de Bormes est abandonné depuis plusieurs décennies. Exposé aux embruns, il s'est petit à petit fragilisé, faute d'entretien.



Depuis plus de dix ans, à l'initiative du docteur Paul Vuillard, mécène passionné, une restauration d'envergure a été entreprise, avec l'aide d'amoureux du lieu, du ministère de la Défense, puis du Conservatoire du littoral devenu ensuite propriétaire.

**Soutenu par ces deux autorités depuis octobre 1998, le docteur Paul Vuillard, s'est attaché à mobiliser les énergies et à mettre en œuvre un vaste chantier pour rendre au site son aspect d'origine en lui assurant une totale autonomie sur le plan énergétique et des fluides.**

DOSSIER DE PRESSE – 7 mai 2010

NATURE DU PROJET DE VALORISATION

Le site du Fort du Grand Langoustier bénéficie d'une bonne visibilité et constitue un atout touristique indéniable pour l'île de Porquerolles qui compte près d'un million de visiteurs par an.



L'état actuel du fort ne permet pas une ouverture permanente au public. Il est aujourd'hui ouvert uniquement sur demande et lors des Journées du Patrimoine.

L'accès du site est néanmoins accessible par un chemin qui permet de faire le tour des fortifications. **La restauration des murs de contrescarpe permet de parfaire la réhabilitation de l'ensemble de l'enceinte visible depuis le chemin de randonnée.**

Par ailleurs, une salle est en cours de restauration et permettra l'accueil occasionnel de réunions organisées par le Parc National de Port-Cros.



DOSSIER DE PRESSE – 7 mai 2010

**NATURE DES TRAVAUX**

Les travaux menés dans le cadre de l'opération soutenue par la Fondation du Patrimoine et le mécénat de la Fondation Total, **ont porté sur la restauration des murs de contrescarpe Nord et Est du fort.** Ces derniers comportent notamment par endroit des graffitis représentant des navires des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles...

**La restauration a porté sur une portion de 50 mètres linéaires.**



Crédits photographiques : Fort du grand Langoustier

**PLAN DE FINANCEMENT**

**Montant de travaux éligibles au titre de la Fondation du Patrimoine : 134 400 € HT**

**Fondation du Patrimoine  
grâce au mécénat de la Fondation Total : 100 000 €**

La Fondation du Patrimoine grâce au mécénat de la Fondation Total a soutenu cette tranche de travaux aux côtés du Conservatoire du littoral qui a par ailleurs financé d'autres opérations de restauration sur le fort.

**CALENDRIER DE L'OPERATION**

Début des travaux : automne 2009  
Fin des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2010

DOSSIER DE PRESSE – 7 mai 2010

**LE PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION TOTAL  
ET LA FONDATION DU PATRIMOINE  
2006-2011**

Dans une volonté de participer à la vie culturelle locale tout en contribuant à la création d'emplois directs et indirects, Total signait fin 2005, avec la Fondation du Patrimoine, une première convention de mécénat pour trois ans (2006-2008), destinée à contribuer au financement de projets de sauvegarde et de valorisation d'éléments de patrimoine prioritairement situés dans les régions d'implantation du Groupe en France.

Fin 2008, au terme de la période, cinquante projets avaient déjà bénéficié du soutien de Total, pour un montant de plus de 8 millions d'euros, et ce dans 14 régions (Ile de France, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Bretagne, Rhône-Alpes, Paca, Lorraine, Alsace, Nord-Pas-de-Calais, Basse et Haute Normandie, Aquitaine, Bourgogne, Poitou-Charentes).

Désireux de poursuivre sa politique d'ancrage dans le tissu local des régions où il est impliqué, Total a décidé de reconduire son accord de partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour une nouvelle période de trois ans (2009-2011), en apportant une aide financière identique à celle du précédent accord.

Ce soutien est dédié à **la restauration du patrimoine industriel et artisanal**, à **la reconversion d'éléments notoires du patrimoine régional** à des fins culturelles et touristiques ainsi qu'à **la participation à des chantiers de restauration pour encourager la formation professionnelle et l'insertion sociale**.

A ce jour, ce sont plus de 80 projets qui sont concernés par ce partenariat.

Par sa Fondation d'entreprise, Total inscrit sa politique de mécénat dans trois domaines :

- la culture et le patrimoine,
- la solidarité, dans les domaines de la santé et de l'éducation,
- l'environnement, en privilégiant la biodiversité et la mer.

Découvrez l'ensemble des projets soutenus grâce à ce partenariat sur :  
[www.fondation-patrimoine.mecenat-total.com](http://www.fondation-patrimoine.mecenat-total.com)

## LA FONDATION TOTAL

De par sa dimension internationale et compte tenu des multiples enjeux que représentent ses projets, Total dépasse ses activités industrielles et prend en compte les facteurs environnementaux et sociétaux des communautés qui vivent auprès de ses installations dans les territoires qui l'accueillent. Au-delà des nombreuses actions engagées à cet effet sur le terrain par ses filiales, le Groupe conduit, au travers de sa Fondation d'entreprise, une politique active de mécénat.

La Fondation d'entreprise Total, créée en 1992 au lendemain du Sommet de la Terre de Rio, s'est consacrée pendant seize ans à l'environnement, et plus particulièrement à la biodiversité marine. En 2008, son engagement s'est élargi aux deux autres domaines du mécénat de Total, la solidarité et la culture, jusqu'alors conduits par d'autres de ses entités.

**La Fondation Total couvre ainsi aujourd'hui trois champs d'activité : solidarité et santé, culture et patrimoine, environnement et biodiversité.**

- En matière de **solidarité**, les actions de la Fondation s'articulent autour de deux axes : la santé à l'international et la solidarité en France. En partenariat avec l'Institut Pasteur depuis 2005, la Fondation soutient des programmes de recherche biomédicale et de formation portant sur la lutte contre les grandes pandémies dans les pays en développement.  
En France, elle apporte son appui à des actions de lutte contre l'exclusion sociale et plus particulièrement l'éviction scolaire. Dans ce cadre, la Fondation Total s'est engagée aux côtés du Haut commissariat à la jeunesse et aux solidarités actives dans le développement de projets de terrain financés par le Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse.
- En matière de **culture**, la Fondation Total contribue au dialogue des cultures et au rayonnement de la culture française. Elle accompagne les grandes institutions (Musée du Louvre, Musée du Quai Branly, IMA) en soutenant régulièrement des expositions.  
Par ailleurs partenaire de la Fondation du Patrimoine, la Fondation Total soutient la restauration du patrimoine industriel et artisanal et la réhabilitation d'édifices anciens situés dans les régions d'implantation du Groupe en France. Ce programme s'enrichit d'une dimension sociale : encourager la formation et l'insertion professionnelle de jeunes en situation d'exclusion au travers de chantiers de restauration.

- En matière d'**environnement**, la Fondation Total apporte son soutien aux recherches visant à une meilleure connaissance des espèces et des écosystèmes marins et côtiers, mais aussi des enjeux liés à leur préservation. Elle participe également à la réhabilitation d'écosystèmes fragiles et contribue à la préservation des espèces menacées qui y vivent. Enfin, elle se consacre à la diffusion des connaissances par des opérations de sensibilisation et d'éducation centrées sur une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

**Dans tous ses champs d'activité, la Fondation Total privilégie les partenariats à long terme. Il s'agit, au-delà du soutien financier, de croiser les expertises et de les renforcer pour enrichir l'intelligence collective.**

La Fondation Total associe aussi les collaborateurs du Groupe à son action et à son rayonnement, notamment en soutenant leurs engagements dans les domaines de la solidarité, de la santé, de l'éducation ou de l'environnement. Depuis 2006, elle a soutenu ainsi 221 projets émanant de plus de 160 associations.

Pour plus d'informations : [www.fondation.total.com](http://www.fondation.total.com)

Total est l'un des tout premiers groupes pétroliers et gaziers internationaux, exerçant ses activités dans plus de 130 pays. Ses 97 000 collaborateurs développent leur savoir-faire à tous les niveaux de cette industrie : exploration et production de pétrole et de gaz naturel, raffinage et distribution, gaz et énergies nouvelles et trading. Ils contribuent ainsi à satisfaire la demande énergétique mondiale, présente et future. Le Groupe est également un acteur de premier plan de la chimie.  
[www.total.com](http://www.total.com)

## LA FONDATION DU PATRIMOINE, SA STRUCTURE, SES MISSIONS ET SES MOYENS D'ACTION

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur les très nombreux trésors méconnus et menacés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages (fontaines, lavoirs, églises, chapelles, pigeonniers, moulins...)

Ce patrimoine de proximité n'étant pas protégé par l'Etat, sa sauvegarde est de la responsabilité de tous.

La Fondation du Patrimoine mobilise ainsi toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration de ces édifices qui occupent une place importante dans notre mémoire collective.

La Fondation du Patrimoine s'appuie sur un réseau de délégués régionaux et départementaux bénévoles, qui constitue la clef de voûte de son action sur le terrain, et sur une équipe d'une douzaine de personnes à l'échelon national, chargée de l'animation, de la mise en œuvre de partenariats, de la gestion administrative et financière, et du contrôle de gestion.

La Fondation a été présidée depuis sa création et jusqu'à fin 2005 par Edouard de Royere, aujourd'hui Président d'honneur. Charles de Croisset a pris sa succession en janvier 2006. Le Conseil d'administration est constitué des membres fondateurs, des représentants d'institutions nationales (ministères de l'Intérieur, de la Culture, de l'Environnement, Sénat, Assemblée Nationale, Institut) et locales (communes, départements, régions). Le Conseil d'orientation est composé de représentants d'associations de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, et de personnalités qualifiées.

### Ses membres fondateurs

Axa, Bellon S.A. (Sodexo Alliance), Crédit Agricole S.A., Danone, Devanlay, Fédération française du Bâtiment, Fimalac S.A., Fondation Electricité de France, Indreco, L'Oréal, Michelin, Shell, Parcs et Jardins de France, Vivendi.

### Des missions multiples

➤ **Promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité**, celui-là même qui fait la richesse de la mémoire locale, en identifiant les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition et en sensibilisant les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration.

➤ **Susciter et organiser des partenariats public/privé** en faveur de projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine local. La Fondation n'a vocation à être ni maître d'œuvre ni maître d'ouvrage de projets de restauration ; en revanche ses délégués travaillent en étroite collaboration avec les services de l'Etat (*DRAC, SDAP...*) et passent des accords avec les régions, les départements et les communes ainsi qu'avec les associations locales de sauvegarde du patrimoine. Ils s'emploient à mobiliser le mécénat des entreprises et des particuliers.

➤

FONDATION



DU  
PATRIMOINE

## DOSSIER DE PRESSE – 7 mai 2010

➤ **Transmettre les savoir-faire et favoriser la création d'emplois.** Cette mission découle directement de l'engagement de la Fondation au service du patrimoine de proximité. La restauration des éléments constitutifs de ce dernier fait travailler les entreprises locales et encourage la formation des jeunes, la création d'emplois, notamment dans les secteurs du bâtiment et du tourisme et la transmission des métiers et techniques traditionnels.

### Ses moyens d'action

- **Le label :**

La Fondation est le seul organisme privé habilité par le Ministère de l'Economie et des Finances à pouvoir octroyer un label à une opération de restauration concernant un immeuble non protégé au titre des monuments historiques mais présentant cependant un réel intérêt patrimonial. Sous certaines conditions, ce label permet aux propriétaires privés de bénéficier de déductions fiscales incitatives pour des travaux extérieurs réalisés sur des édifices visibles de la voie publique.

Depuis 2000 : plus de 6500 labels ont été accordés à des propriétaires privés

- **La souscription :**

La Fondation du Patrimoine peut également accorder son soutien à des projets de sauvegarde du patrimoine public et associatif, en participant à leur financement par le biais de souscriptions. À ce titre, la Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique, peut recueillir des dons affectés à la réalisation d'un projet déterminé. Sous certaines conditions, elle abonde sur ses ressources propres le produit de la souscription.

Depuis 2000 : près de 1600 souscriptions ont été lancées sur l'ensemble du territoire

- **La mobilisation du mécénat d'entreprise :**

Dans le cadre d'accords de partenariat conclus avec des entreprises à l'échelon national ou local, la Fondation du Patrimoine suscite le mécénat en faveur de projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine de proximité.

### Bilan d'activité 2000-2009

- ➔ 11 400 projets soutenus
- ➔ 800 millions d'euros de travaux engagés
- ➔ soit environ 2300 emplois créés ou maintenus en moyenne par an\*

\* Source INSEE (1996) : 45 emplois sont créés ou maintenus pour 1,5 M € de travaux réalisés dans la restauration du bâti ancien.

Pour plus d'informations : <http://www.fondation-patrimoine.com>

FONDATION



DU  
PATRIMOINE

## DOSSIER DE PRESSE

### LA FONDATION DU PATRIMOINE EN PROVENCE – ALPES – CÔTE D'AZUR



Avec l'originalité de son système décentralisé, la Fondation du Patrimoine œuvre au plus près de la sauvegarde du patrimoine local dans chacune des régions de France.



En Provence - Alpes - Côte d'Azur, la délégation régionale est créée en 1998 avec le soutien de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille. Elle s'appuie désormais sur un réseau de 23 bénévoles répartis sur le terrain et sur deux permanents salariés. En 2007, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice permet l'ouverture d'une antenne de la Fondation du Patrimoine en son sein.



Au cours de l'année 2009, la Fondation du Patrimoine, pour l'aide à la conservation et la valorisation du patrimoine public ou associatif de proximité, a permis de soutenir 36 projets, 2 900 000 € de travaux, soit quelques 182 000 € de dons collectés au titre des souscriptions, et plus de 125 000 € de subventions engagées. Il en va de même pour le patrimoine privé : avec 52 labels attribués en 2009 la délégation PACA a permis la réalisation de quelque 1 600 000 € de travaux dans la région. Ce label a ainsi permis aux propriétaires privés de bénéficier de déductions fiscales sur leurs travaux.



Mais au-delà des chiffres, c'est tout un patrimoine local qui retrouve sa vocation première ou connaît un nouveau souffle grâce à l'action de la Fondation en Provence – Alpes – Côte d'Azur.



De multiples acteurs locaux reconnaissent ainsi le soutien très positif apporté aux propriétaires privés ou publics par la Fondation en région PACA : elle agit de concert avec les Conseils Généraux, les SDAP ( Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine), les Fédérations du Bâtiment, ou encore les CAUE (Conseil, Architecture, Urbanisme et Environnement ), et les réseaux d'architectes du Patrimoine et des associations patrimoniales.



Aujourd'hui, ce partenariat avec les institutions publiques, cet appel à la générosité populaire qui ne cesse de progresser, et l'apport du mécénat d'entreprises, sont autant d'encouragements à continuer dans notre action.



**FONDATION DU PATRIMOINE  
DELEGATION PACA**

**Madame Danielle BELLON**

Palais de la Bourse BP 21856  
13221 MARSEILLE Cedex 01  
04 91 39 56 70